



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



©FAO/Tony Karumba

Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence:
Les instruments de la FAO et du Comité de la sécurité alimentaire
mondiale (CSA) au service de la pêche artisanale en tant que
composante de systèmes alimentaires durables





L'apport essentiel de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition

Dans son rapport intitulé «La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition», le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale¹ a mis en avant la contribution importante de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations marginalisées et vulnérables dans les pays en développement².

La pêche artisanale est un secteur d'activité dynamique et varié qui fait travailler des femmes et des hommes tout le long de la filière et procure de quoi manger et vivre à des millions d'êtres humains. Elle emploie 90 pour cent des pêcheurs et des travailleurs de la pêche dans le monde, dont la moitié sont des femmes. Le secteur représente la moitié des captures de poisson dans les pays en développement, et environ 90 pour cent de ces débarquements sont destinés à la consommation humaine³.



Les objectifs de développement durable (ODD) comprennent une cible spécifique pour la pêche artisanale:

14.b – Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

En dépit de son rôle important, la pêche artisanale reste fréquemment marginalisée. Les pêcheurs et les travailleurs de la pêche sont souvent exclus des processus décisionnels, et leur potentiel de contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à l'élimination de la pauvreté, à un développement équitable et à l'utilisation durable des ressources n'est pas pleinement réalisé⁴.

Des instruments mondiaux qui se renforcent mutuellement

Dans le prolongement des recommandations du rapport du Groupe d'experts de haut niveau, les présentes notes de synthèse ont pour but d'attirer l'attention sur l'effet de renforcement mutuel que présentent cinq instruments normatifs mondiaux élaborés par le CSA avec les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Leur mise en œuvre synergique peut faire la différence et permettre à la pêche artisanale de contribuer à des systèmes alimentaires durables en procurant des aliments hautement nutritifs aux communautés locales, et elle peut faire la différence pour les consommateurs sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Les cinq instruments du CSA ayant des liens directs avec les Directives sur la pêche artisanale sont:

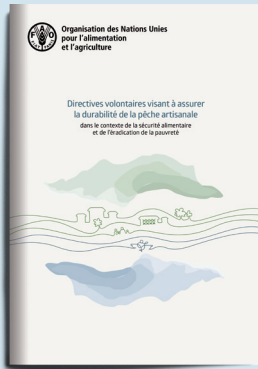
- les Directives volontaires du CSA à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur le droit à l'alimentation);
- les Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur les régimes fonciers);
- les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes pour un investissement responsable);
- le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA CDA); et
- les Directives volontaires du CSA relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition.

¹ Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est la principale plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à toutes les parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition. Il rend compte de ses activités à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et à la Conférence de la FAO.

² Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 2014. La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. FAO. Rome (disponible également à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i3844f.pdf>).

³ Banque mondiale. 2012. Hidden harvest: the global contribution of capture fisheries. Washington D.C: Banque mondiale (disponible également à l'adresse <http://documents.worldbank.org/curated/en/515701468152718292/pdf/664690ESWOP1210120HiddenHarvest0web.pdf>).

⁴ FAO. 2015. Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Avant-propos. FAO. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i4356fr.pdf>).



Les Directives sur la pêche artisanale sont le premier instrument international entièrement consacré au secteur de la pêche artisanale. Approuvées à la trente et unième session du Comité des pêches de la FAO en juin 2014, elles constituent un outil fondamental pour assurer la durabilité de la pêche artisanale et permettre à ce secteur de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'élimination de la pauvreté.

<http://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/fr/>

Comment exploiter les synergies – et passer à l'action

Les présentes notes de synthèse visent à mettre en évidence les éléments communs existant entre ces instruments du CSA et les Directives sur la pêche artisanale, et présentent quelques initiatives

- remarquables pouvant servir d'exemples à tous
- les acteurs, en particulier les pouvoirs publics, les
- organisations de la pêche artisanale et les autres
- organisations de la société civile, le secteur privé, les
- organisations non gouvernementales, et les partenaires
- de recherche et de développement.

Principaux éléments communs entre les instruments du CSA et les Directives sur la pêche artisanale:

- Ils s'appuient tous sur les **obligations actuelles en matière de droits de l'homme inscrites dans le droit international** et fournissent des préconisations sur la mise en œuvre des obligations qui incombent déjà aux États. Ils rappellent des instruments normatifs internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Ce sont tous des **instruments de «droit souple»**, c'est-à-dire des documents non contraignants, qui n'imposent donc aucune obligation juridique aux États. Cela étant, ils s'adressent aux États et donnent des indications importantes dont il est recommandé de tenir compte durant les processus d'élaboration des lois et/ou des politiques publiques.
- Ils ont une **portée mondiale**. Les Directives sur la pêche artisanale sont ciblées sur les besoins des pays en développement, et tous les instruments accordent une grande attention aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.
- Ils soulignent la nécessité d'organiser des **processus de consultation multipartites** en amont de la mise en œuvre des programmes, projets et mesures afin de traiter les problèmes sous-jacents et de trouver des solutions pérennes – en mettant particulièrement l'accent sur la participation et l'autonomisation des groupes les plus vulnérables et marginalisés et sur les petits producteurs.
- Leurs **principes de mise en œuvre prennent leur source dans l'approche fondée sur les droits de l'homme**, appelant au respect de la dignité humaine, à la non-discrimination, à la consultation et à la participation, à l'égalité entre hommes et femmes, à la transparence, à la responsabilisation et à la primauté du droit, entre autres.



APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

L'approche fondée sur les droits de l'homme, adoptée dans l'ensemble du système des Nations Unies, est généralement définie comme étant un cadre conceptuel appliqué au processus de développement humain ayant pour base normative les exigences internationales en matière de droits de l'homme et pour objectif opérationnel la promotion et la protection des droits de l'homme. Elle est analysée et mise en œuvre à travers trois idées principales:

1. la réalisation des droits de l'homme en tant qu'objectif général ou cadre directeur des initiatives de développement et/ou des mesures d'intervention liées à des situations d'urgence;
2. le respect des principes suivants attachés aux droits de l'homme: participation, responsabilisation, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et primauté du droit dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes ou projets afin d'améliorer le ciblage, l'efficacité, l'efficacé et la qualité des résultats obtenus;
3. la promotion des droits, devoirs, responsabilités et mécanismes de responsabilisation et, pour ce faire, le renforcement de la capacité des porteurs de devoirs à s'acquitter de leurs obligations, et des détenteurs de droits à revendiquer ceux-ci.

Source: adapté de FAO. 2016. Exploring the human rights-based approach in the context of the implementation and monitoring of the SSF Guidelines.

POUR EN SAVOIR PLUS

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA): www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/

Directives sur la pêche artisanale: www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/fr/

Directives sur les régimes fonciers: www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/

Directives sur le droit à l'alimentation: www.fao.org/3/a-y7937f.pdf

Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires: www.fao.org/3/a-au866f.pdf

Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA): www.fao.org/3/a-bc852f.pdf

Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la pêche et la nutrition: www.fao.org/3/a-i3844f.pdf

CONTACT

Courriel: ssf-guidelines@fao.org

Twitter: #SmallScaleFisheries, #SSFGuidelines, @FAOfish



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO